



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 15 avril 2020

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Maire Président, à l'occasion de multiples courriers adressés aux agents de nos trois établissements, a affirmé que la pandémie sera sans effet sur la rémunération des agents, fonctionnaires ou non.

Nous avons d'ailleurs pu, nous-mêmes, constater que vous veillez à l'application de ces consignes et nous vous en remercions.

La pandémie a stoppé toutes les programmations de l'Opéra et de l'orchestre philharmonique de la Ville de NICE.

Cependant, nous tenons par la présente à vous alerter de la situation faites aux intermittents qui devaient être, ou étaient employés, pour certaines programmations.

Il semblerait que nombre d'entre eux devait bénéficié d'engagements de courte durée qui n'ont pas été honorés à compter du 14 mars 2020.

Certains ont même fait l'objet d'annulation pure et simple de leur contrat d'engagement.

Renseignements pris, la plupart des autres orchestres a pris la décision d'honorer les contrats promis dans la période.

Vous sachant vigilant sur de telles situations, nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de rétablir ces salariés dans leur droit.

Aussi, nous vous demandons par la présente de bien vouloir vous renseigner sur ces situations et nous espérons que vous pourrez nous en informer à l'occasion de la réunion téléphonique de demain.

Nous vous remercions par avance de la suite réservées à la requête.

Cordialement

P/ Le Syndicat CGT
Le responsable au secteur statutaire et juridique
Dominique ROCTON